



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/688

Attribution d'une subvention de 10 000 euros à la Maison des solidarités locales et internationales sise 215 rue Vendôme à Lyon 3e pour son programme d'actions 2021

Cabinet du Maire

Service des Relations Internationales

Rapporteur : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/688 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 10 000 EUROS A LA MAISON DES SOLIDARITES LOCALES ET INTERNATIONALES SISE 215 RUE VENDOME A LYON 3E POUR SON PROGRAMME D' ACTIONS 2021 (CABINET DU MAIRE - SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon développe une politique de solidarité internationale se traduisant notamment par un accompagnement aux acteurs institutionnels, associatifs et culturels de son territoire porteurs de projets.

L'association Maison des solidarités locales et internationales, dont le siège social se situe 215 rue Vendôme à Lyon 3^{ème}, a été créée le 29 novembre 2012 et est régie par la loi de 1901. Conformément à ses statuts, la Maison des solidarités locales et internationales se définit comme un lieu ouvert à toutes et tous, dédié aux questions de citoyenneté, à la mise en œuvre d'actions de solidarité locale et internationale favorisant l'interculturalité et le vivre ensemble.

La Maison des solidarités promeut une approche singulière de la solidarité, du local à l'international, face aux nouveaux défis de repli sur soi, ici et ailleurs, aux enjeux de l'interculturalité, aux attentes de nos sociétés en termes d'alternatives économiques, sociétales et environnementales. Elle a développé une dynamique de travail fédératrice pour les acteurs associatifs et en particulier, pour plus de 100 structures adhérentes.

Depuis sa création, la Maison des solidarités est à l'origine de :

- plus de 140 évènements organisés ou accueillis (témoignages, conférences, débats, projections) ;
- près de 30 expositions organisées ;
- près de 500 personnes reçues et accompagnées dans leur recherche d'engagement ou de projets associatifs ;
- plus de 10 000 personnes accueillies dans ses espaces lors de réunions, évènements, formations.

Les activités de la Maison des solidarités locales et internationales présentent un intérêt local pour notre ville dans la mesure où, exercées sur le territoire lyonnais, elles participent à la sensibilisation et à l'accompagnement des associations et des citoyen-nes lyonnais-es, aux enjeux de la transition écologique et sociale, des solidarités locales et internationales et à la compréhension des nouveaux enjeux mondiaux. Ces activités qui sont développées avec les acteurs lyonnais (ONG, ASI, associations de quartiers, public jeune, écoles, habitant-es...) contribuent à développer du lien social en favorisant la rencontre des citoyen-nes et à renforcer le dialogue interculturel et la cohésion sociale de notre territoire.

Dans le cadre de la présente délibération, la Maison des solidarités s'engage à :

- sensibiliser, promouvoir et susciter l'engagement des citoyens ;
- accompagner l'engagement individuel et coordonner les actions des associations de solidarité.

Pour concrétiser ces engagements, la Maison des solidarités développe un programme d'actions poursuivant les objectifs suivants :

- accueillir, orienter et accompagner tout citoyen en recherche d'engagement au niveau local et international ;
- apporter les services d'un espace de ressources en tant que Centre d'information et de promotion des solidarités. La Maison des solidarités est point d'information sur la solidarité internationale et membre du Réseau départemental jeunes et solidarité internationale et relais Ritimo. Elle vient en appui aux structures éducatives comme les centres sociaux, MJC et écoles pour l'éducation à la citoyenneté mondiale ;
- offrir un lieu d'échanges inter associatif sur les thématiques des solidarités, de la transition écologique, de l'économie sociale et solidaire, du tourisme solidaire et du commerce équitable, des droits humains, de la mobilité internationale des jeunes et plus largement sur le vivre ensemble ;
- proposer un programme d'événements : débats citoyens, réunions d'informations, expositions, projections de films, animations artistiques, dont le rendez-vous annuel majeur est le festival des solidarités, co-organisé avec la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon.

Le programme d'animations de la Maison des solidarités est élaboré en partenariat avec de nombreux acteurs associatifs et institutionnels, publics et privés du territoire.

Au regard de l'impact qu'a eu la crise sanitaire sur ses activités, de son rôle d'animatrice de réseau et de la mission de service public assurée par la Maison des solidarités locales et internationales, la Ville de Lyon souhaite accompagner, de manière exceptionnelle, cette institution. De ce fait, nous vous proposons le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association Maison des solidarités locales et internationales, sur un budget prévisionnel prévu par l'association de 132 000 €, pour la mise en œuvre de son programme d'activités pour l'année 2021.

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 10 000 € est allouée à l'association Maison des solidarités locales et internationales pour la mise en œuvre de son programme d'actions pour l'année 2021.
- 2- La dépense en résultant sera prélevée sur l'opération ACTEUR du programme LOCAUXRI du service 11350 (ligne de crédit 56164 - nature 65748 - fonction 048 - chapitre 65) de l'exercice 2021.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET